

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 51085 du 3 septembre 2021  
portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie du cadre général  
des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ2125470S

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 63397 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032381S),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

**Bertaud**

Alain

NIGEND : 149 002

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 septembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
L. Le Gentil